



*Communiqué de presse*

*13 septembre 2011*

## **CONVENTION REGIONALE POUR UN RESEAU ROUTIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT : LA ROUTE DE DEMAIN**

Daniel Canepa, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et 4 représentants régionaux des entreprises de l'industrie routière ont signé le 13 septembre 2011 une convention régionale d'engagement volontaire pour la prise en compte du **développement durable dans les travaux d'infrastructures routières**.

Déclinaison régionale de l'engagement pris le 29 mars 2009 par l'Etat et les syndicats professionnels de l'industrie routière, cette convention vise à **améliorer le cadre de vie des franciliens, la sécurité sur les chantiers, l'impact potentiel lors des travaux sur le réseau secondaire et la valorisation des sols en place et l'utilisation de matériaux qui respectent l'environnement** (recyclage de matériaux provenant de déchets industriels par exemple).

Concrète, cette convention engage l'Etat et ses partenaires à renforcer dans ses projets la prise en compte du développement durable, à définir dans ses marchés des objectifs de performance environnementale, à ouvrir un maximum d'appels d'offres aux variantes environnementales, à inciter à l'utilisation d'enrobés plus respectueux de l'environnement et augmenter le recyclage des matériaux issus des chantiers ou d'autres provenances, à instaurer progressivement un système de management du développement durable des opérations routières et à poursuivre, avec les représentants de la profession, un travail en commun afin de définir de futurs axes de progrès.

### **L'enjeu est de taille :**

- 43% des déplacements des franciliens se font en voitures particulières sur la route
- 90% du fret est transporté via le réseau routier
- 1 300 kilomètres de voies constituent le réseau des routes nationales en Île-de-France
- 4 millions de déplacements sont effectués sur ce réseau

*Contact-presse*

*Préfecture de Paris et d'Ile-de-france Tel 01 82 52 40 25 - Mél : [communication@paris-idf.gouv.fr](mailto:communication@paris-idf.gouv.fr)*